Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260219-20260101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHÉ, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : L.MAHÉ, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGES, M.LE GALL, M.KERGALL, J. GICQUEL, I.LE CORRE, M.MERLE L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, M.LE PARLOUËR, M.PHILIPPOT, A.LE MORVAN, S.MOREAU, L.PARANTHOEN
Excusés : V.CORLOUËR procuration à F.AMBERT
R.BERTHOU procuration à G.LE BRIAND
Secrétaire : F.AMBERT
Assistaient : A.LE CONTELLEC, Directrice Générale des Services, JL.THOMAS, Conseiller aux Décideurs Locaux secteur LANNION

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2025 (5.2)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Procès-Verbal de la séance du 4 décembre 2025,
CONSIDERANT que ce Procès-Verbal a été transmis à chaque élu,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) :

- ***Adopte*** le Procès-Verbal du 4 décembre 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Loïc MAHE

MAIRIE DE PLEUBIAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Côtes-d'Armor